

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 22 FÉVRIER 1872.

LA COMPAGNIE D'ACIER DU CANADA.

Nous publions ci-dessous le premier rapport annuel de la Compagnie d'acier du Canada, organisée il y a un an par M. Labrèche-Viger pour exploiter sa patente, au capital de \$100,000. Elle s'est aussitôt mise à l'œuvre. Elle a fait l'acquisition d'un magnifique terrain à Québec et commencé à ériger les travaux et bâtisses nécessaires. Déjà beaucoup de progrès ont été faits, et nous sommes assurés qu'avant la fin de l'année 1872, les opérations actives de la Compagnie auront commencé.

Nous ne voulons pas insister, après tout ce que nous avons dit de l'exploitation de nos mines de fer, sur l'immense intérêt qu'il y a pour notre province d'ériger autant de manufactures que possible. Depuis cette époque le prix du fer a monté davantage. Tout le commerce s'attend à une nouvelle et très forte hausse, en sorte que l'on peut sans crainte d'une concurrence ruineuse commencer la fabrication en grand du fer et de l'acier.

Les directeurs élus sont une garantie que les travaux seront poussés avec vigueur, énergie et persévérance.

L'assemblée des actionnaires a eu lieu à Montréal au bureau de M. Jetté. M. Siuennens agissait comme président et M. Jetté comme secrétaire et celui-ci donna lecture du

RAPPORT DES DIRECTEURS ET SYNDICS PROVISOIRES.

Aux Actionnaires,

Messieurs, — Les pouvoirs que vous avez confiés aux sous-signés en les nommant Directeurs provisoires et Syndics de la Compagnie d'acier du Canada, en attendant son incorporation légale, sont expirés le 30 décembre dernier, date de l'émission des Lettres patentes vous octroyant les pouvoirs et les privilèges des Compagnies à fonds social.

C'est donc un devoir pour nous à cette première réunion générale des actionnaires de vous rendre compte du mandat que vous nous aviez confié, et de vous dire ce que nous avons cru devoir faire, dans l'intérêt de la Compagnie, pendant la période de notre administration.

L'acte d'association nous autorisait à prélever par versements une somme de vingt mille piastres à être employée à l'achat d'un terrain et à la construction de bâtisses, fourneaux, engins, etc., nécessaires aux opérations de la Compagnie. L'état qui vous est soumis avec le présent rapport, établit qu'au lieu de cette somme de vingt mille piastres, nous n'avons collecté avant le trente décembre mil huit cent soixante-et-un que celle de dix-huit mille neuf cent soixante-et-dix piastres, dont dix-sept mille cinq cents piastres et trois cents ont été employés aux objets susmentionnés, laissant en caisse à l'expiration de notre gestion une somme de quatorze cent soixante-et-neuf piastres et quatre-vingt-dix-sept centimes. Pour réaliser néanmoins cette somme de dix-huit mille neuf cent soixante-et-dix piastres nous avons été obligés par certaines circonstances que notre position provisoire nous empêchait de contrôler, de faire appel à la bonne volonté des actionnaires jusqu'à concurrence d'un chiffre plus élevé que celui fixé par l'acte d'association, savoir, jusqu'à concurrence de vingt-trois mille piastres.

Les nécessités de la situation seront sans doute notre justification auprès de vous, et la promptitude avec laquelle la plupart des actionnaires ont répondu à cet appel, nous a d'avance assurés que vous ratifieriez sans hésitation la conduite de vos mandataires en cette circonstance. Nous sommes d'autant plus confiants de cette approbation que strictement parlant nous pouvons dire que nous n'avons pas dépassé les bornes que vous nous aviez fixées puisque

le prélevement que nous avons opéré est encore moindre que celui que vous aviez autorisé.

Terrain. — Le terrain acheté pour la Compagnie est situé sur la rivière St. Charles, près de Québec, et a trois arpents ou superficie. Ce terrain a deux cent dix-huit pieds et demi dans la ligne nord-est, quatre cent vingt-sept pieds et demi sur un côté et cinq cent onze de l'autre côté, le tout mesure française. Dans les mers ordinaires, il est accessible à des vaisseaux tirant dix pieds d'eau.

Titre. — Le titre est parfait, toutes les hypothèques grevant la propriété dont ce terrain faisait partie ayant été levées.

Prix. — Le prix d'acquisition de ce terrain est de deux mille cinq cents piastres, dont quatre cent quatre-vingt-dix piastres et quatre-vingt-six centimes ont été payés au gouvernement provincial, pour obtenir mainlevée d'un constitut de huit mille piastres avec des arrérages de vingt ans. La balance est payable d'ici à cinq ans avec intérêt de cinq pour cent pour la première année et de sept pour cent ensuite.

Quai. — Un quai qui peut s'élever à l'automne à la fermeture de la navigation, a été construit pour faciliter le déchargement des matériaux.

Bâtisse principale. — La bâtisse principale construite sur le terrain à deux cents pieds de long sur quarante de large et vingt de haut, et est toute en bois, avec couverture en gravois.

Fourneau. — C'est dans cette bâtisse principale que se construit actuellement le fourneau Siemens dont les fondations ont trente pieds par vingt-deux, une épaisseur de trois pieds et demi, et une profondeur de sept pieds et demi.

A part le fourneau, cette bâtisse contiendra les engins, fourneau à réchauffer, séparateur magnétique, échoir, presse hydraulique et table d'Ellershausen et marteau à vapeur.

Générateurs de Gaz. — Près de cette bâtisse se trouve celle destinée à la production du gaz, d'une dimension de trente six pieds par trente six et vingt pieds de haut.

Les générateurs de gaz, au nombre de quatre, ont vingt quatre pieds carrés sur une fondation en pierre de deux pieds.

Puits. — Un puits indispensable pour les besoins des différents établissements de la Compagnie, existait heureusement sur le terrain. Des travaux supplémentaires l'ont mis en état de donner une quantité d'eau suffisante pour les opérations de la Compagnie.

Four à charbon. — Un four à charbon de trente deux pieds par dix-sept en dehors, sur une hauteur de quinze pieds de carré et dix pieds de route, a aussi été construit.

La route de ce four est protégée par une toiture en bois construite à quatre pieds au-dessus.

Maison et Bureau. — Enfin une maison de quarante pieds par vingt-cinq a été construite pour le gardien de l'établissement, et pour le bureau du gérant, lorsque les opérations de la Compagnie seront régulièrement commencées.

Matériaux. — Les matériaux accumulés sur le terrain de la Compagnie, sont :

- 1o. Cinq cents tonnes de charbon.
- 2o. Trois cent soixante quinze tonneaux de minéral.
- 3o. Trois cents cordes de bois pour charbon.
- 4o. Huit toises de pierre, (autre celle employée).
- 5o. Soixante quatre mille briques rouges neuves.
- 6o. Sept mille briques rouges, vieilles, en outre une certaine quantité de chanx, sable, &c.

Tel est en résumé, messieurs, le résultat de nos opérations en vertu du mandat que vous nous aviez confié.

Depuis le trente décembre, les affaires de la Compagnie sont passées, en vertu de la loi, entre les mains des directeurs nommés par la chartre d'incorporation, et le fidèle commis dont vous nous aviez chargés a pris fin.

Nous espérons que vous approuverez ce que nous avons fait, car nous pouvons vous assurer que nos décisions n'ont été inspirées que par le désir sincère d'assurer le succès des opérations de notre compagnie.

Montréal, 13 Février 1872.

J. F. SINCENNES, Président.
J. R. THIBAUDEAU,
ROMALD GARREPY,
E. CHINIC.
G. DURAL.

LA COMPAGNIE D'ACIER DU CANADA.

Etat général au 31 Déc. 1871.

RECETTES.

Collections à Montréal..... \$11,330.00
" Québec..... 7,911.00

\$18,971.00

DÉPENSES.

1o. Expérience de Ringgots, etc., roy-
age de Monsieur Audet..... \$ 451.96
2o. Dépenses d'association et d'inc... 131.90
3o. Payé à compte prix du terrain... 492.86
4o. Construction des bâtisses, four-
neaux, &c..... 7,261.35
5o. Matériaux pour exploitation.... 5,422.19
6o. Dépenses générales..... 2,671.28
7o. Frais d'administration..... 1,034.99
8o. Assurances..... 27.50

\$17,500.03

Balance en mains 2 janvier 1872, \$1,469.97
comme suit :—

A Québec..... \$906.56
" Montréal.... 563.41

\$1,469.97

M. E. A. Généreux, secondé par M. C. Melançon, propose l'adoption de ces deux rapports. Adopté.

L'ordre du jour suivant étant l'élection des directeurs, M. J. R. Thibaudreau secondé par M. Geo. Dural, propose :

Que Messieurs l'hon. I. Thibaudreau, Engène Chinic, John Pratt, L. A. Jetté, C. Melançon, P. Garneau, L. Labrèche-Viger soient élus directeurs de la compagnie d'acier du Canada.

Cette motion est unanimement adoptée, et l'assemblée s'ajourne.

Aussitôt après l'ajournement de l'assemblée générale, les nouveaux directeurs se réunirent et élurent M. E. Chinic, Président, et M. John Pratt, Vice-Président.

M. L. Labrèche-Viger fut continué dans sa charge de Gérant de la Compagnie et M. L. A. Jetté fut pris de continuer à agir comme Secrétaire-Trésorier, jusqu'à l'organisation définitive du personnel des officiers de la Compagnie.

NOUVELLE CHAMBRE DE COMMERCE.

Nous reproduisons avec plaisir l'article suivant du "Constitutionnel" des Trois-Rivières, sous la date du 16 Février :

Il y a eu hier au soir, aux salles de la chambre de lecture, réunion de la chambre de commerce. M. Geo. Baptist présidait cette réunion, et M. Thomas McDougall agissait comme secrétaire. Cette chambre de commerce comptait aujourd'hui 37 membres et l'on a tout lieu d'espérer que le nombre augmentera tous les jours. Il n'y a jusqu'à présent que quelques hommes qui ont pris l'initiative, mais nous espérons que bientôt toutes les personnes qui s'intéressent au progrès de notre ville et de notre district se feront un devoir de se joindre à l'association. Les marchands des campagnes environnantes sont invités à en faire partie. Ce n'est pas une affaire particulière, c'est une association formée dans un but d'intérêt public et tous ceux qui sont intéressés directement ou indirectement dans le commerce ont droit d'y être admis. Les avantages d'une telle association sont évidents et nous n'avons pas besoin d'insister. Tous les hommes d'affaires comprendront qu'il est de leur intérêt d'en faire partie, car l'association entend ne rester étrangère à aucune question de commerce, d'industrie ou d'améliorations locales qui peut être présentée.

Le conseil exécutif de la chambre de commerce a été élu hier. Il est ainsi composé :—

James McDougall, président ; Henri M. Balcer, vice-président ; Thomas McDougall, secrétaire ; Alex. Baptist. Ls. Brunelle, O. Carignan, J. Deau, G. A. Gouin et James Shortis ; directeurs.

Les élections auront lieu de nouveau le premier lundi de mai prochain et ensuite elles auront lieu tous les ans à la même date.